

Bulletin municipal

www.municipalite.amherst.qc.ca

OCTOBRE 2011

RÉFLEXION DU MOIS

Ma plus grande déception serait de ne pas avoir essayé. (Napoléon Bonaparte)

DÉCENTRALISATION DES SITES D'AGRÉGATS DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES

Dans le cadre de la décentralisation d'une partie de la gestion de certains usages sur les terres publiques, la MRC des Laurentides a convié les municipalités à lui faire part des intentions qu'ils entretiennent quant aux sites sur leurs territoires. Le conseil a retenu un endroit situé sur le chemin du Lac-Labelle. Si une entente intervient, la prise en charge permettrait une garantie d'approvisionnement de gravier, à long terme, en particulier pour les chemins gravelés du secteur Vendée.

RENCONTRE DES BÉNÉVOLES LE 25 NOVEMBRE À LA SALLE MUNICIPALE DE L'HÔTEL DE VILLE

La 22^{ème} rencontre des bénévoles aura lieu à l'hôtel de ville le 25 novembre prochain. On soulignera le 125^{ème} anniversaire de Saint-Rémi-d'Amherst ainsi que les actions bénévoles réalisées sur le territoire de la municipalité.

ENTRETIEN DE 1.8 KM DE CHEMIN PUBLIC TRANSFÉRÉ DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS À LA MUNICIPALITÉ

Suite à la réfection de la route 323, le M.T.Q. transfère 1.8 km résiduel de l'ancienne route 323. Dans le cadre de la

décentralisation des chemins municipaux mise en place par la réforme Ryan en 1994, la municipalité doit reprendre ces portions de chemin public pour desservir les résidents. La subvention d'entretien est aussi la même que 1994 soit 2,100\$ du kilomètre. Des ententes seront prises avec le sous-traitant qui couvre le secteur de Saint-Rémi.

Réunion d'information du 14 octobre sur le projet de regroupement d'Amherst- Huberdeau

Pour faire suite à l'information transmise (dans le bulletin municipal, sur le site internet de la municipalité et lors du conseil municipal d'octobre), la réunion d'information sur le projet de regroupement « Amherst-Huberdeau » a eu lieu dans la soirée du 14 octobre dernier. Les élus ont fait part des informations recueillies lors des réunions tenues par les deux conseils, ainsi qu'au cours des nombreuses rencontres entre le maire d'Amherst et la mairesse d'Huberdeau, avant de présenter le projet de regroupement. Les faits saillants de la présentation sont :

- A- Une rationalisation conservatrice des deux budgets représente une économie de plus de 100,000\$ par année.
- B- Les activités des deux municipalités sont complémentaires (forêt publique, zone agricole, villégiature).
- C- La subvention du ministère des Affaires Municipales serait d'approximativement 125,000\$.
- D- Plusieurs points en commun : ententes intermunicipales pour le service d'incendie et dans le domaine de l'aqueduc, le village de Rockway Valley, la route 364 et le corridor aérobique, la collecte des déchets domestiques et plusieurs km de limites municipales communes.
- E- Les programmes de subventions et de compensations en particulier sur la taxe d'accise versée aux municipalités seraient plus avantageux pour le regroupement compte tenu du ratio résident permanent. La population d'Huberdeau représente moins du tiers de celle d'Amherst et est composée essentiellement de résidents permanents.
- F- Les élus sont d'avis que le regroupement maintiendrait un taux de taxation, le plus bas de la région.

Suite à cette présentation à laquelle assistait une quinzaine de personnes, des interventions ont permis d'améliorer la démarche. Malgré certaines objections, la majorité des gens présents ont demandé aux élus de poursuivre leur démarche. Ces avis s'ajoutaient à ceux reçus par différents représentants de la municipalité durant l'année 2011. Afin de continuer à recueillir les avis de la population d'Amherst et d'Huberdeau, les deux municipalités ont convenu d'ouvrir un registre à chaque hôtel de ville aux personnes concernées par le regroupement soient le **samedi 29 octobre de 10h00 à 15h00 ainsi que le vendredi 11 novembre de 9h00 à 19h00**. Avant la fin de l'année 2011, une analyse sera effectuée afin de permettre aux élus de prendre une

décision d'enclencher ou non le processus de regroupement. L'information diffusée lors de la réunion du mois d'octobre est disponible à l'hôtel de ville.

POUR L'ANNÉE 2012, LA FIRME GDG A DE NOUVEAU LE CONTRAT DES INSECTES PIQUEURS

Le contrat de GDG Environnement est sur une base de 3 années, prenant fin en 2012 et renouvelable annuellement. Le conseil a reconduit le contrat suite à la lecture du rapport 2011 pour lequel la firme performe selon l'entente, au-delà de 90%. Il y aura un épandage d'automne afin de faciliter le contrôle des insectes piqueurs (mouches noires, maringouins) au cours de l'été 2012.

UN DERNIER AVERTISSEMENT POUR LES USAGES DÉFENDUS ET LE REBOISEMENT DANS LES BANDES RIVERAINES

Des lettres ont été envoyées aux propriétaires qui ne se conforment pas au règlement des bandes riveraines. Les avis concernent surtout le reboisement et la coupe de gazon. Des vérifications seront effectuées tôt au printemps 2012 afin de vérifier la conformité. Nous souhaitons que tous les riverains observent ce règlement régional et municipal sans que la municipalité ait à entreprendre d'autres démarches.

ASPHALTAGE D'UNE PARTIE DU CHEMIN ROCKWAY VALLEY

Suite à la confirmation des subventions du ministre des Transports, un appel d'offres a été accordé à Desjardins Asphalte pour réaliser l'asphaltage sur les portions de chemins qui font l'objet de la réfection. On se rappellera que ce chemin numéroté desservant 3 villages aurait dû demeurer au ministère des Transports. Les travaux devraient être réalisés avant la fin octobre.

Bernard Lapointe, maire